

MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Valeur : 0,25 F

Couleurs : vert, bleu, bistre

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce

par BEQUET

Format horizontal 22 × 36

(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 10 avril 1965, à la Maison des Jeunes et de la Culture, 18, avenue de la Porte Brancion - PARIS-15^e, ainsi qu'aux guichets philatéliques des bureaux de PARIS R. P. (52, rue du Louvre - PARIS-1^{er}) et de PARIS 41 (5, avenue de Saxe - PARIS-7^e) ;

générale, le 12 avril 1965, dans les autres bureaux.

Évolution rapide des techniques, développement de l'urbanisation, expansion démographique, ces divers phénomènes constatés en France après la seconde guerre mondiale ont contribué à modifier les conditions de vie des individus sur le plan professionnel et familial.

Corrélativement sont apparus différents problèmes concernant notamment : la jeunesse, sans cesse plus nombreuse, souvent désorientée et, par là même, désarmée parfois devant l'attrait néfaste de la rue; l'isolement de l'homme, conséquence paradoxale mais réelle de l'existence dans les grands ensembles d'habitation; le véritable désert culturel risquant de s'installer dans des régions rurales de moins en moins peuplées.

La nécessité de trouver des solutions harmonieuses à ces problèmes est à l'origine de la création des « Maisons des Jeunes et de la Culture », institutions socio-éducatives permettant à chacun de s'enrichir sur le plan de la connaissance, d'affirmer son sens des responsabilités, de faire preuve d'esprit d'initiative et de solidarité.

Si les premières créations, au lendemain de la Libération, ont été le fruit d'efforts isolés, les pouvoirs publics ont très vite compris qu'une œuvre aussi importante devait être soutenue et encouragée.

C'est ainsi que les « Maisons des Jeunes et de la Culture », après avoir été groupées en Fédération sous l'égide du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, ont élaboré dès 1951 un vaste plan d'action dont la réalisation progressive prend appui sur une loi-programme promulguée en juillet 1961.

Ce texte vise à permettre l'indispensable coordination grâce à laquelle peuvent être plus efficacement réglées les questions d'intérêt général telles que la répartition des crédits, le plein emploi des équipements, le recrutement et la formation d'éducateurs compétents; mais il entend également accorder aux « Maisons », sur le plan local, une large autonomie justifiée par le fait que chacune constitue un cas particulier en raison de son implantation géographique.

phique, du nombre et de la provenance de ses usagers, du caractère de ses activités.

Ces dernières, en effet, peuvent s'inscrire dans des domaines très divers : sports et loisirs, enseignement (dactylographie, langues vivantes, puériculture, enseignement ménager), culture (cinéma, art dramatique, dessin, conférences, voyages), œuvres sociales (foyers, restaurants).

Parfois même, les circonstances incitent une « Maison » à se spécialiser dans une activité bien déterminée : ouverture d'un chantier de fouilles pour mettre à jour des vestiges gallo-romains, organisation de voyages à l'étranger, ou bien encore exploitation d'un verger et création d'une coopérative de jus de fruits pour redonner vie à un village qui se meurt.

Cette indépendance des « Maisons des Jeunes et de la Culture » résulte pour une grande part du caractère tripartite de leur financement — État, commune, cotisations des usagers — et du système de co-gestion à partir duquel est composé chaque Conseil d'Administration. Celui-ci comprend : des membres de droit (représentants du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, de la commune, de la Fédération, auxquels s'ajoute le directeur de la Maison); des membres associés choisis en raison de leurs compétences (médecins, avocats, enseignants); des membres élus, désignés par les usagers pour les représenter.

Indépendance financière, libre choix des activités, articulation souple de l'organisation, tels sont les secrets de la réussite des « Maisons des Jeunes et de la Culture », actuellement au nombre de 550 en France et dont la formule fait de plus en plus école à l'étranger.

Par le fait qu'elles soient ouvertes à tous, adolescents ou adultes, qu'il y règne un climat de stricte neutralité politique et religieuse, que tous les sujets importants puissent y être abordés avec le souci d'une objectivité totale et le désir d'atteindre à une mutuelle compréhension, les « Maisons des Jeunes et de la Culture » administrent la preuve que dans un monde fébrile et quelquefois incohérent, il reste malgré tout un rôle à jouer pour « les hommes de bonne volonté ».

